

que les escadrilles supplétives ont pour rôle de renforcer les bases où elles sont stationnées.

Tous les postes militaires au sein de la Réserve aérienne sont ouverts aux femmes, qui comptent pour 45 p. 100 des effectifs de celle-ci.

La Réserve aérienne fait face à divers problèmes : mentionnons le manque de personnel, l'absence d'un centre d'entraînement permanent à l'École nationale d'instruction de la Réserve aérienne, et l'obsolescence des avions Dakota utilisés par le 402^e Escadron, à Winnipeg.

5. La Réserve des communications

En temps de guerre, la Réserve des communications est chargée d'appuyer le Commandement des communications, la Force mobile, les Forces canadiennes en Europe, le Commandement aérien, les unités du Quartier général de la Défense nationale et le Service de l'instruction des forces canadiennes, et de fournir un cadre de mobilisation supplémentaire. En temps de paix, elle a pour mission de prêter main-forte aux autorités, d'aider les organismes civils en cas de désastres naturels, de participer à des cérémonies officielles, de prendre part aux exercices opérationnels de la Force régulière et d'aider celle-ci à exploiter des systèmes de communications non militaires.

La structure hiérarchique de cette organisation est similaire à celle des autres éléments de la Réserve. Le Chef de l'état-major de la Défense exerce un contrôle sur la Réserve, ainsi que sur le Commandement des communications. L'effectif du Commandement des communications se compose de six groupes placés sous l'autorité des commandants de la Force régulière. Une unité de la Réserve affectée en permanence au quartier général du Commandement des communications est chargée de coordonner les activités à l'échelle nationale.

En 1987, 73 membres de la Force régulière s'occupaient de tâches administratives et fournissaient des services d'instruction aux unités de la Réserve des communications. Plusieurs réservistes sont également employés à plein temps pour pallier au manque de personnel.

La Réserve des communications, dont l'effectif autorisé, au 31 mars 1988, était fixé à 1 594 personnes, n'est pas en mesure de remplir toutes les tâches qui lui sont confiées, notamment celle qui consiste à prêter main-forte